

03/04/2015

SECTION I – INFORMATIONS SUR LES PRODUITS.

Nom commercial: gamme **Vinextase Nuance** :

Nuance Fraîcheur, Nuance Vanillée, Nuance Epicée, Nuance torréfiée

Classification douanière (TARIC): 44013010 (Eclats & Granulat).

Description technique: Morceaux de bois de chêne français (*Quercus sp.*) traités thermiquement (au minimum 23min à 230°C) sauf **Nuance Fraîcheur** sans traitement thermique. Ces morceaux de bois de chêne sont destinés à un usage œnologique et répondent aux critères définis dans le RCE 1507/2006.

Distribué par :

Soufflet vignes sas« Le pont Rouge » /
RN669654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Cedex
Tel : 04.74.65.31.04

SECTION II – COMPOSITION.

Les produits sont à 100% pur bois de chêne d'origine française des espèces suivantes:

- *Quercus petraea*,
- *Quercus robur*.

Les produits **Vinextase Nuance** sont contrôlés exempts de composés risquant de nuire aux qualités organoleptiques des vins (TCA, TeCA, TBA, TeBA...) ou à la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION III – IDENTIFICATION DES RISQUES & CONSEILS DE SECURITE.

Les produits **Vinextase Nuance** sont des auxiliaires de production. Ils sont destinés à être utilisés lors de l'élaboration ou l'élevage des vins et alcools. Ils ne devraient pas se trouver dans le produit final.

Risques identifiés & conseils de sécurité:

- R10: inflammable.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
R49: Peut provoquer le cancer par inhalation (poussière de bois).
S22: Ne pas inhaler les poussières.
S37: Porter des gants appropriés (risques d'échardes).
S38: En milieu mal ventilé, porter une protection respiratoire.

SECTION IV – PREMIERS SECOURS.

En cas de contact avec les yeux: rincer immédiatement à l'eau claire. Contacter un spécialiste si la gêne persiste.

En cas d'ingestion ou d'inhalation: Peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Peut engendrer une gêne abdominale. Consulter un spécialiste si le problème persiste.

SECTION V – MESURES CONTRE L'INCENDIE.

Les produits **Vinextase Nuance** sont classés en catégorie « M3 » de la norme NF P. 92.507: Produits moyennement inflammables.

Utiliser tout type d'extincteur.

La combustion peut provoquer des fumées acres et irritantes.

Tenir à l'écart des matières inflammables.

SECTION VI – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Ramasser le produit avec une pelle ou avec des gants. Rincer la poussière résiduelle à l'eau.

FICHE DE SECURITE

Gamme Vinextase Nuance. 2/2

03/04/2015



SECTION VII – MANIPULATION & STOCKAGE.

Manipulation: Porter des gants & un masque de protection.

Stockage: Conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et sec à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir éloigné de toute source de contamination chimique ou biologique : bois traités de charpentes ou de palettes, solvants, peintures, regards d'égouts, moisissures....

SECTION VIII –PROTECTION DU PERSONNEL.

Toujours porter des gants & un masque de protection lors de la manipulation du produit.

SECTION IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES.

Bois de chêne.

SECTION X – REACTIVITE.

Stable dans des conditions normales.

Inflammable au contact du feu.

Susceptible d'absorber tout composé volatil de l'environnement.

SECTION XI – INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

Non toxique dans les conditions normales d'utilisation.

Les poussières de bois peuvent irriter les yeux, les voies respiratoires et la peau.

L'exposition chronique peut provoquer une sensibilisation, des dermatites, de l'asthme et des cancers.

SECTION XII – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE.

Les produits Vinextase *Nuance* sont faits à partir de bois de chêne en provenance de forêts bénéficiant d'un programme de gestion durable. Nos fournisseurs sont certifiés PEFC

SECTION XIII – RECYCLAGE.

Les produits Vinextase *Nuance* sont biodégradables. Ils sont compostables comme déchets organiques.

SECTION XIV – TRANSPORT.

Les produits Vinextase *Nuance* ne sont pas soumis aux réglementations sur le transport des matériaux dangereux.

SECTION XV – ETIQUETAGE.

Les produits Vinextase *Nuance* ne sont pas soumis aux réglementations sur l'étiquetage des matériaux dangereux.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS.

Les informations ci-dessus sont données comme exactes dans la limite de nos connaissances au jour d'édition du présent document.

Ces informations concernent uniquement les produits désignés en section I du présent document.

JLJ n'assume aucune responsabilité légale quant à l'utilisation de ces produits en dehors des règles définies plus haut.

La fourniture des présentes informations n'est en aucune mesure une incitation au non respect des lois et règlements en vigueur dans votre zone de production.